

## LINGERIE, HYGIENE & SECURITE

### TROUSSEAU :

Tous les internes de l'Établissement apportent leurs draps ; ceux-ci ne sont pas fournis par le service lingerie.

Un traversin et son enveloppe ainsi qu'une couverture sont mis à disposition de l'élève par l'établissement.

L'élève peut néanmoins apporter une couette et un oreiller avec leur enveloppe s'il le souhaite, à la condition que ces articles respectent la norme NF EN 12952 anti-feu.

Le nécessaire de toilette comprendra serviettes et gants de toilette.

Pour ses effets personnels, l'élève devra prévoir un sac à linge sale.

### HYGIENE :

Le respect des règles élémentaires d'hygiène est indispensable à la vie en collectivité : lavage des mains, douches, brossage des dents, changement de vêtements. Pour des raisons de santé publique, il est demandé de ne pas cracher par terre.

Pour les élèves qui n'utilisent pas le service blanchissage, les parents veilleront à ce que le linge soit entretenu régulièrement.

La chambre doit être rangée quotidiennement : le lit fait, le bureau ordonné, les objets rangés dans l'armoire, la valise au-dessus de l'armoire, ceci afin de permettre aux agents de service d'assurer la propreté des lieux. L'agent n'est pas tenu de nettoyer une chambre qui n'est pas rangée. Une poubelle de tri sélectif est placée dans chaque dortoir.

A chaque départ en vacances, le lit sera défait et la couverture pliée sur le lit

### SECURITE :

Les armoires doivent obligatoirement être fermées par un cadenas (fourni par l'élève).

Les parents veilleront à ce que l'élève dispose d'une somme modérée d'argent de poche.

L'élève est responsable des objets de valeur qu'il détient : argent, carte bancaire, bijoux, téléphone et ordinateur portables etc. L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les tours de rangement en plastique ne sont pas acceptées. Pour les élèves qui ne rentrent chez eux qu'aux vacances, une armoire supplémentaire peut être mise à leur disposition sur demande si la configuration de la chambre le permet.

Le déplacement des mobiliers d'internat est soumis à autorisation (règles de sécurité).

### SERVICE LINGERIE :

Les internes qui ne rentrent chez eux qu'aux vacances scolaires et qui désirent faire entretenir leur linge au service lingerie devront :

Marquer impérativement tout leur linge (nom, prénom), y compris les draps.

Utiliser leur sac "linge sale".

Régler à la rentrée de septembre le montant annuel des frais de blanchissage, soit 220,00 €.

Établir un chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de Morteau

Inscrire au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève avec la mention "lingerie".

Les conditions de lavage et de distribution du linge seront communiquées aux élèves intéressés en temps voulu.

Pour information, le linge est pris en charge chaque fin de semaine, en alternance garçons/filles 1 semaine sur 2.

Le linge non marqué sera refusé à la lingerie, ceci pour éviter les réclamations et les vols.